L'ESSENTIEL

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Semences certifiées

	Apport économique des nouvelles variétés			Financement de la recherche		Qualité des semences certifiées					La filière Semence & Semences de France					Semences certifiées & marge brute/ha	
Les avantages de la semence certifiée	Amélioration Rendement	Amélioration qualité	Amélioration résistance	Loi UPOV	Financement de la recherche	Les normes réglementaires	Assurance certification	Délai de livraison	Traçabilité	Environnement	Organisation filière Semences	Semences de France variété/ fongi	Caractérisation des essais	Le site Internet Memento Interactif	Le taux de certification par département	Le vrai coût des semences certifiées	Comparateur de prix

Les avantages de la semence certifiée

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Gain de temps
taux de germination assuré,
produit «clef en main»

PRATIQUE

Gestion de stock facilitée
Traitement de la totalité des grains
Traçabilité assurée

EFFICACE

Protection de l'utilisateur : pas de contact avec le traitement de semences
Respect de l'environnement
Garantie après vente *(garantie qualité / produit)*, **Produit certifié**

SECURISANTE

COMPETITIVE

La semence certifiée présente un excellent rapport qualité/prix

Apport économique des nouvelles variétés

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Amélioration du rendement traité : 10€/ha/an

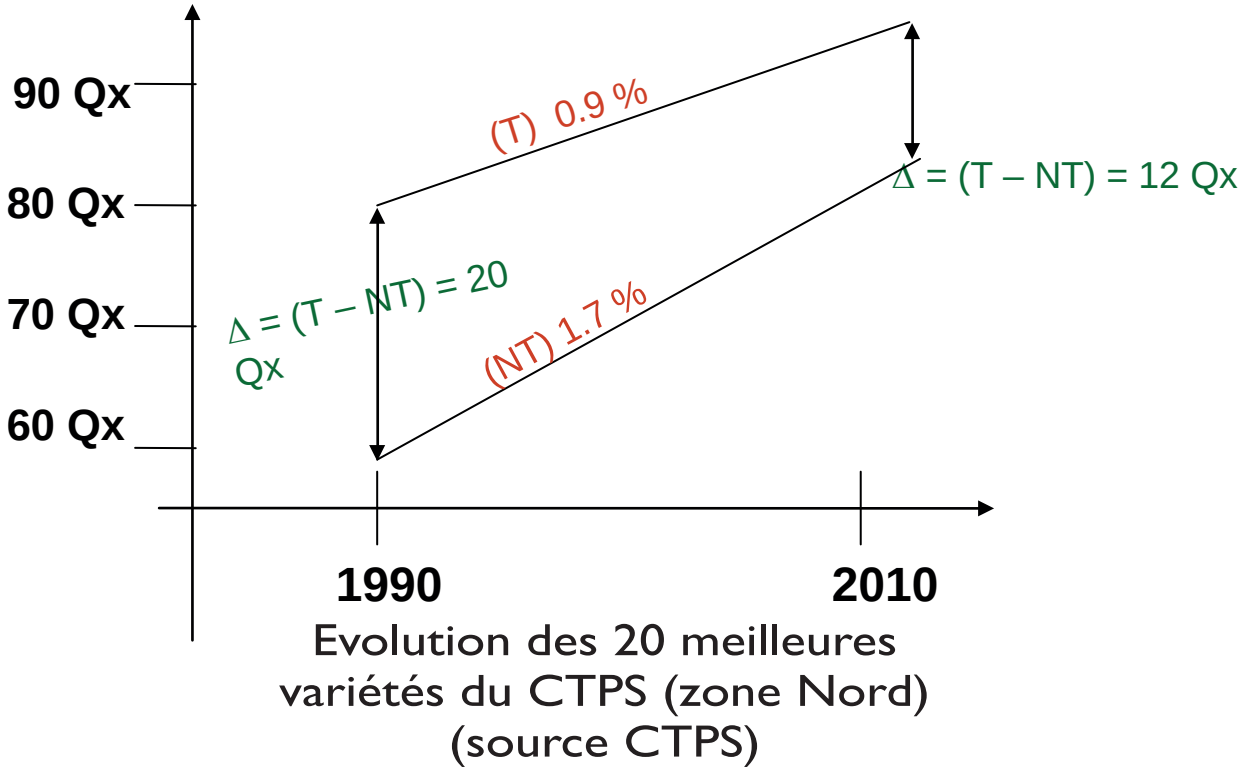

Evolution des 20 meilleures variétés du CTPS (zone Nord) (source CTPS)

le progrès génétique :

0.9 % par an
x 80 qx
x 15€/ql
= 10,80 €/ha/an

soit plus de 10 €/ha/an

Apport économique des nouvelles variétés

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ L'amélioration des résistances aux maladies

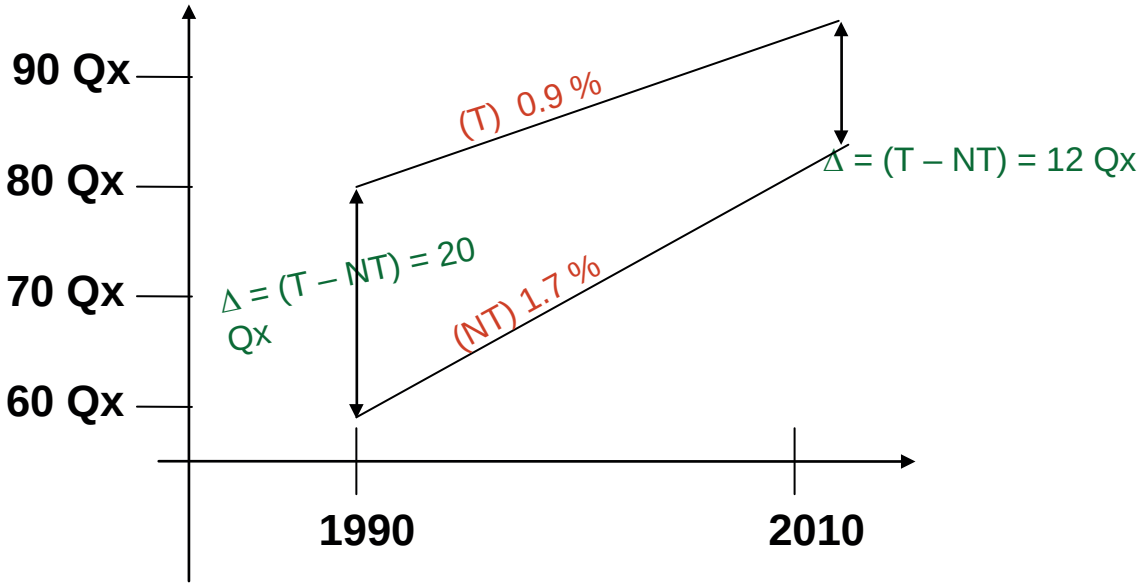

Evolution des 20 meilleures variétés du CTPS (zone Nord) (source CTPS)

→ L'écart montre que les nouvelles variétés sont plus tolérantes aux maladies

→ Dans certains cas, possibilité d'économiser 1 traitement fongicide

Apport économique des nouvelles variétés

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ L'amélioration de la qualité : 1% par an

	2000	2010
	Variétés BPS de 2000	Pakito,...
PS	74 / 76	76 / 80
Protéines	9,5 / 10,5	11 / 12
W	120 / 160	180 / 200
Fusa	- -	+ +
Prix de vente	..... €/T	+ 15 €/T

L'amélioration de la qualité permet de vendre des variétés panifiables supérieures (BPS) 15 € plus cher que si on avait conservé les variétés de 2000.

→ 15 € de plus par tonne, c'est + 10% du prix moyen des céréales en 10 ans soit +1% par an

Le financement de la Recherche

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Les agriculteurs pourront légalement utiliser les nouvelles variétés en graines de ferme. Ils financeront la recherche.

Cependant, tant que les modalités d'application de cette nouvelle loi ne sont pas définies... à court terme cela ne change rien pour les agriculteurs.

Utilisation de de la variété protégée...	**Brevet**	**COV avant la loi**	**COV après la loi**
1/ Pour créer une nouvelle variété	*Interdit*	*Libre*	*Libre*
2/ pour faire des essais, à titre expérimental	*Interdit*	*Libre*	*Libre*
3/ Après récolte pour ressemer son champ (graines de ferme)	*Interdit*	*Interdit sauf le blé tendre*	*Libre pour au moins 21 espèces contre rémunération*
4/Echange des variétés de semences	*Interdit*	*Interdit*	*Interdit*

Source : Gnis et Semence de France
COV : Certificat d'Obtention Végétale

Le financement de la Recherche

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ La loi UPOV, ca change quoi ?

1°/ La France se met en conformité avec les engagements de 1991.
En effet la France a ratifié en 2011 la convention internationale de l'UPOV de 1991

2°/ Cette loi accorde une rémunération de l'obtenteur et autorise les graines de ferme.
Avant le vote de cette loi, les graines de ferme étaient juste tolérées. Aujourd'hui, elles sont autorisées en contre-partie d'une "juste rémunération" de l'obtenteur. Ce principe a commencé à être mis en place sur le blé tendre avec la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire - 0,5 € de la tonne de blé tendre collectée) depuis 2001.

3°/ Cette loi conforte le COV (Certificat d'Obtention Végétale) en france, en opposition au Brevet.
Ce point est très important. En Europe le COV permet une "totale liberté de croiser sur une variété inscrite ». Avec le COV il n'y a pas d'appropriation du vivant car toute nouvelle variété inscrite peut servir ou enrichir la diversité génétique des autres obtenteurs. Le COV est un véritable « Open Source » pour la création variétale à la différence du brevet, en usage aux Etats Unis, au Japon, en Australie... qui restreint l'utilisation pendant une longue période.

Le financement de la Recherche

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ 75% de la recherche est financée par les ventes de semences certifiées

	Redevance	C.V.O (contribution volontaire obligatoire)
Blé tendre	5 millions d'hectares de blé tendre sont cultivés chaque année. 50% sont semés avec des semences certifiées. Ils apportent à la recherche une contribution moyenne de **11 € par hectare** par le paiement de royalties (droits d'auteur).	Les hectares semés avec des graines "de ferme" participent à la recherche par une contribution prélevée lors de la collecte (C.V.O.) pour un montant moyen de **3,5 € par hectare** : soit 3 fois moins.
Autres espèces	Pour ces espèces, la vente des semences certifiées contribue à 100% du financement de la recherche variétale. Le montant est variable selon l'espèce.	Les autres céréales, orge, blé dur, seigle et triticale,… ne font pas l'objet de contribution sur la collecte.

Baisse des ventes de semences certifiées = moins de financement de la recherche = moins de variétés pour répondre aux enjeux de demain

Le financement de la Recherche

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ La sélection végétale, un secteur qui investit

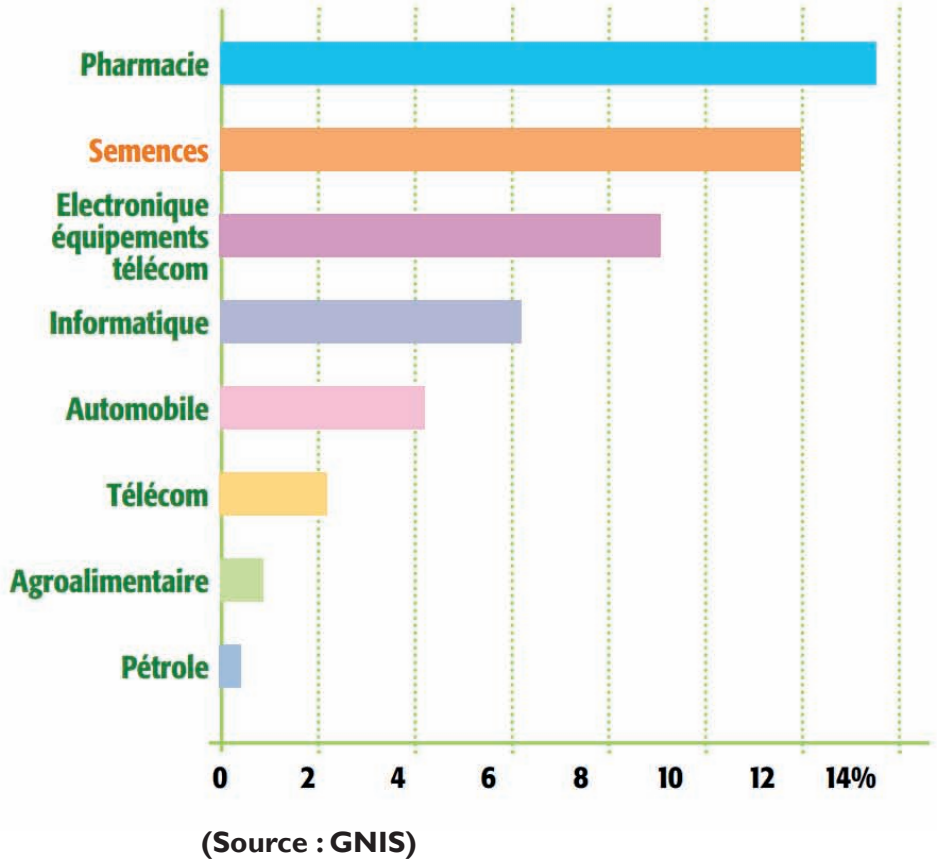

(Source : GNIS)

Part du chiffres d'affaires investit dans la R&D selon les secteurs d'activités

Les services apportés par les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

La qualité des semences certifiées

PURETE SPECIFIQUE

Minimum réglementaire **98 %**

(les 2% restant étant principalement des grains cassés)

Données constatées pour la station de semences

____ %

Chiffres à demander à votre station de semence

FACULTE GERMINATIVE

Minimum réglementaire **85%**

95% Moyenne constatée des semences certifiées

Moyennne de la station de semences de la coopérative

____ %

Chiffres à demander à votre station de semence

PURETE VARIETALE

Normes réglementaires **997 ‰**

Données constatées pour la station de semences

____ grains sur 1000

Chiffres à demander à votre station de semence

La qualité des semences est essentielle pour garantir une levée homogène et régulière garantissant le meilleur potentiel de rendement.

Les services apportés par les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Semences certifiées = **Garantie de «service après vente»**

Exemple : 50 ha produits en graines de fermes

Si **1 fois en 10 ans**,
un problème survient sur **50% de la surface** emblavée
entrainant une perte de **20 quintaux/ha**

→ **25 ha x 20 qx x 20 €/ql**

soit 10 000 € de perte

Achat de Semences Certifiées

→ **Certification officielle (étiquette bleue)**

→ **Assurance de traçabilité, de service et d'accompagnement jusqu'à la récolte**

Les services apportés par les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ La mise à disposition en temps et en heure des semences certifiées : un enjeu majeur

Les chiffres de votre coopérative

% des commandes passées avant le

ont été livrées pour le

Les services apportés par les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Traçabilité : seules les semences certifiées garantissent une pureté variétale

↗ Le contrat de multiplication

Le contrat de multiplication, la déclaration de culture et le Certificat Officiel blanc

↗ Contrôles et certification du SOC

Ils garantissent la traçabilité variétale (identité, pureté, qualité) pour les dernières générations dont la multiplication est confiée à des agriculteurs-multiplicateurs.

↗ Les contrats de traçabilité

Pour répondre à la demande de l'aval, les agriculteurs s'engagent dans des contrats de production avec les organismes collecteurs.Ceux-ci enregistrent le nom de la variété, de l'agriculteur et du collecteur. Une fiche de suivi cultural permet de tout savoir pour la conduite de la culture et les conditions de stockage et de livraison.

↗ Cahier des charges de production

Les industriels de la transformation ont besoin de volumes suffisants de lots homogènes, afin de composer durablement des produits constants et adaptés aux différentes utilisations. Les transformateurs établissent ces cahiers des charges servant de base aux contrats entre agriculteurs et collecteurs

Les services apportés par les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Protection de l'utilisateur

La semence certifiée vous évite les risques liés au contact avec le produit de protection des semences.
Dans les stations, les employés sont formés et équipés pour utiliser en toute sécurité les produits de traitement des semences.

→ Protection de l'environnement

Le circuit semences certifiées contribue :
- au recyclage des sacs et big-bags usagés via Adivalor.
- au recyclage des eaux usées.

Le taux de certification en blé tendre par département

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Le taux de certification en blé tendre par département
(semis 2012)

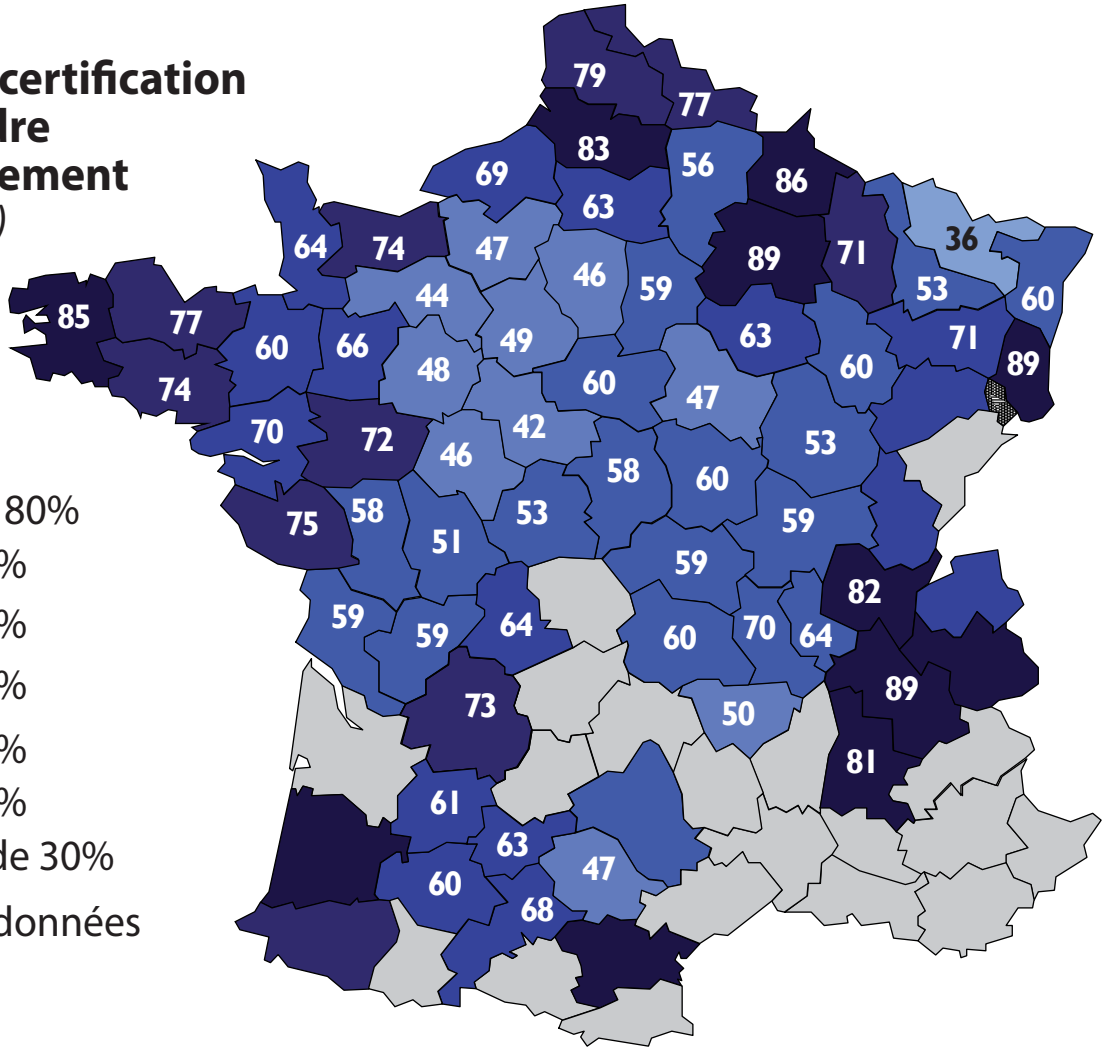

- Plus de 80%
- 70 à 80%
- 60 à 70%
- 50 à 60%
- 40 à 50%
- 30 à 40%
- Moins de 30%
- Pas de données

→63% Part de marché des semences certifiées en France *(semis 2011)*

Evolution du taux de certification en France (1)

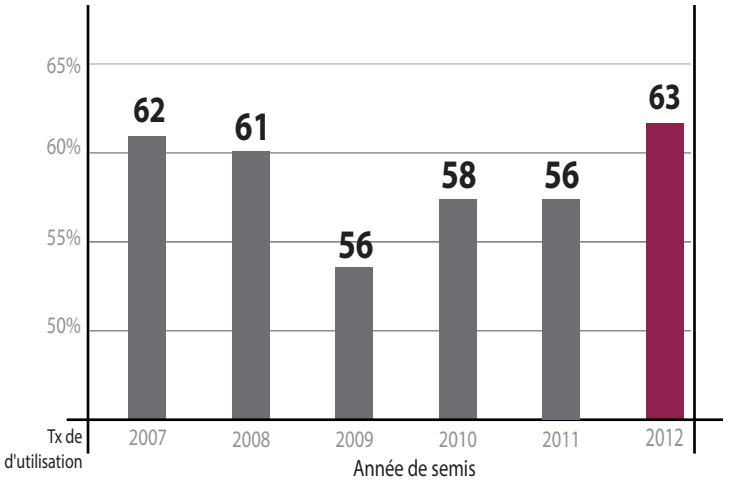

Source : (1) Source TerrEtude SAS, interviews réalisés auprès de 7 675 panélistes BTH (total panelistes : 9 097)
Quotas en ha sur les terres labourables par canton et par strates de terres labourables par département

La filière semences & Semences de France

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

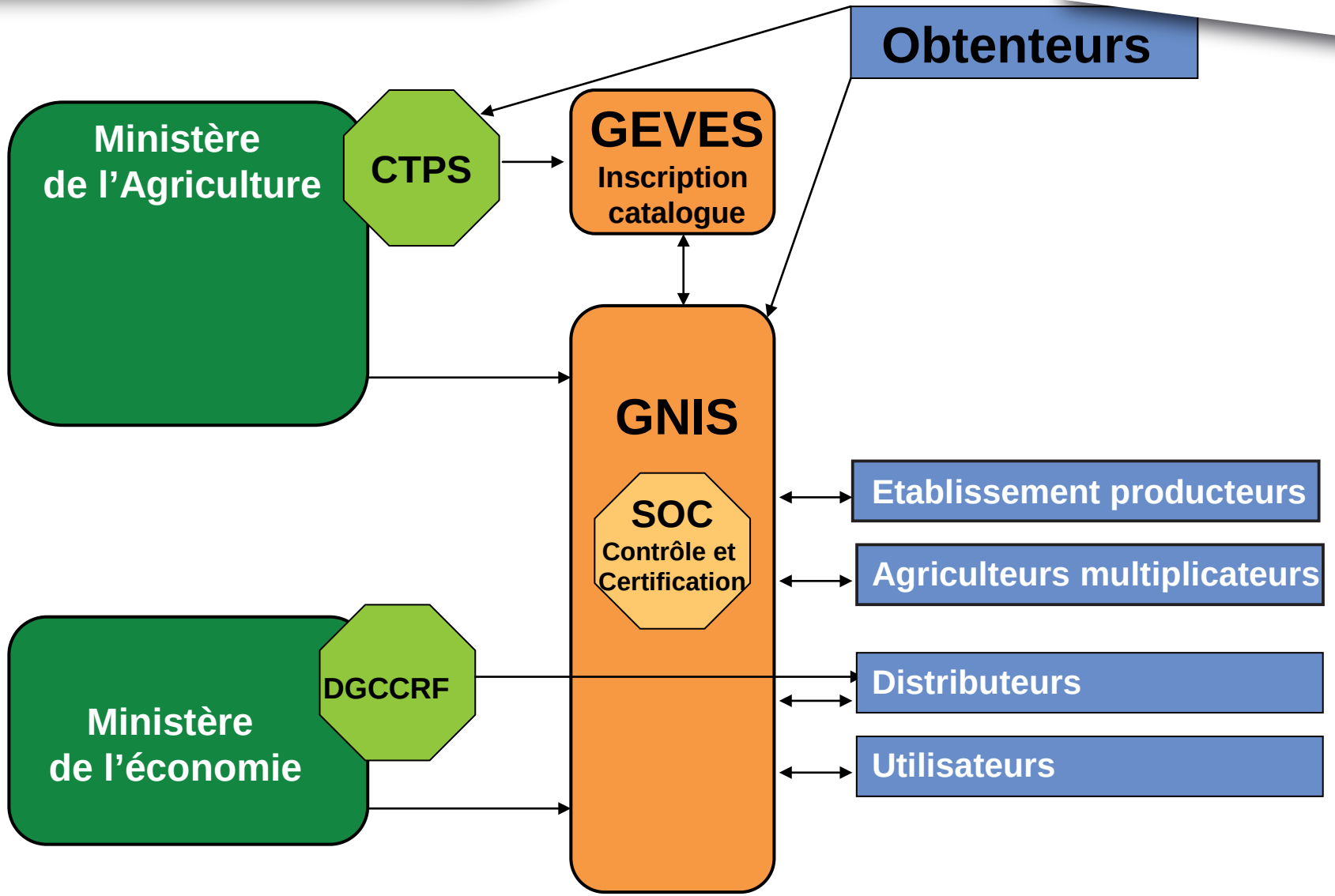

La filière semences & Semences de France

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

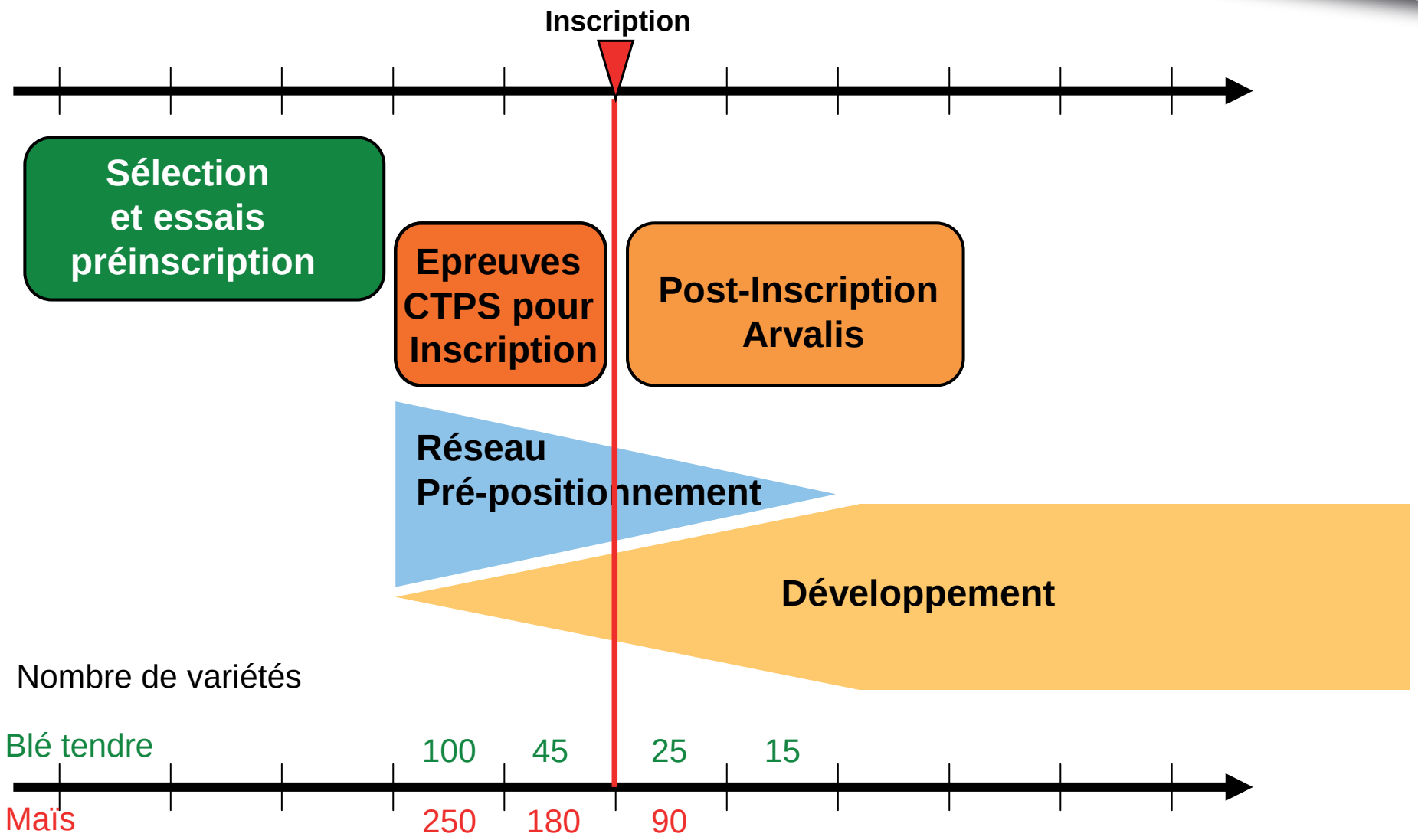

La filière semences & Semences de France

Couple variété/fongi

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Marges obtenues en simulation pour un T2 solide

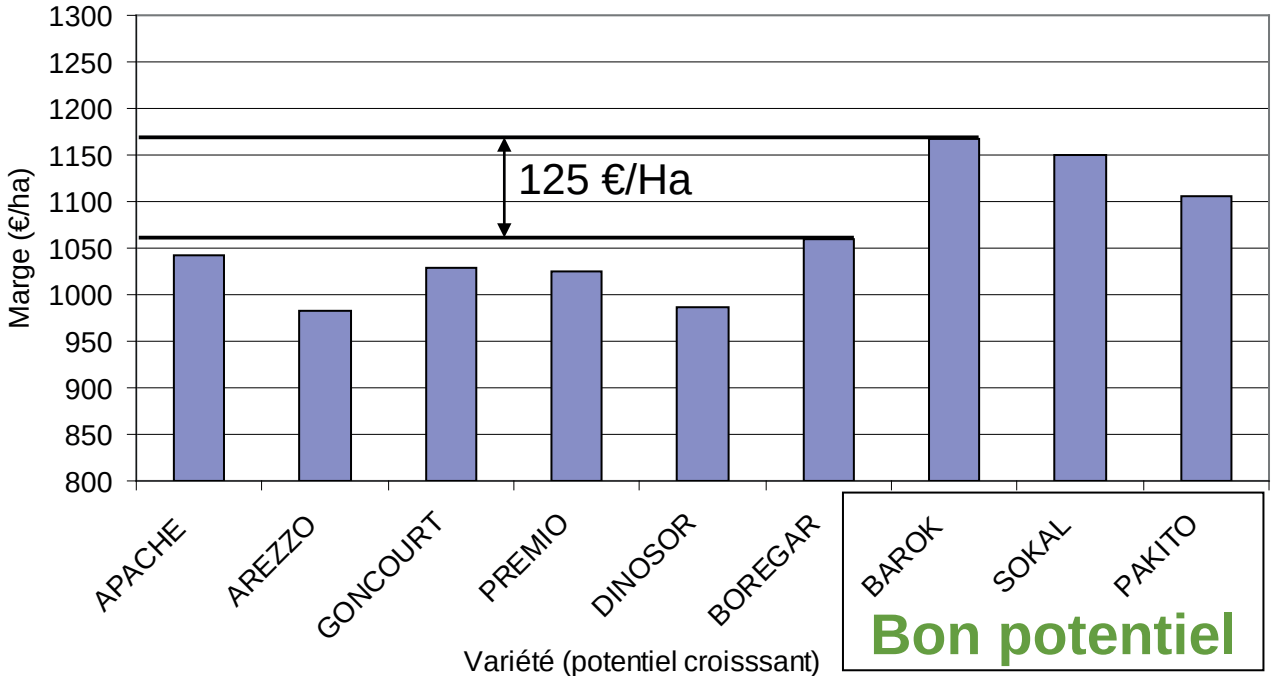

- En zone à contrainte (bassin de captage) avec seulement un T2 solide
- Différence entre nouvelles variétés et anciennes 125€/ha = ± 5 qx
- Nouvelles variétés choisies pour leur résistance « septo » (sauf Pakito)

La filière semences & Semences de France

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Travail en cours : La caractérisation des essais

Variété A = 106 %en bonnes situations
Variété B = 107 % en bonnes situations

Variété A = 110% en situations + limitées (avec faible écart-type 5 %)
Variété B = 103% en situations + limitées (avec + gros écart-type 10 %)

Hypothèse exploitation :

50% bonnes situations (conseil B) , 50 % situations + limitées (conseil A)

Conseil optimisé = gain de 7% sur ½ de la surface et gain de 1% sur ½ de la surface
Soit 4% sur l'ensemble et limitation du risque (+ faible écart-type de la variété A)

4 % = 3 à 4 qx = 45 à 80 € / ha
(selon potentiel) (selon prix conso)

→ Schéma page suivante

La filière semences & Semences de France

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

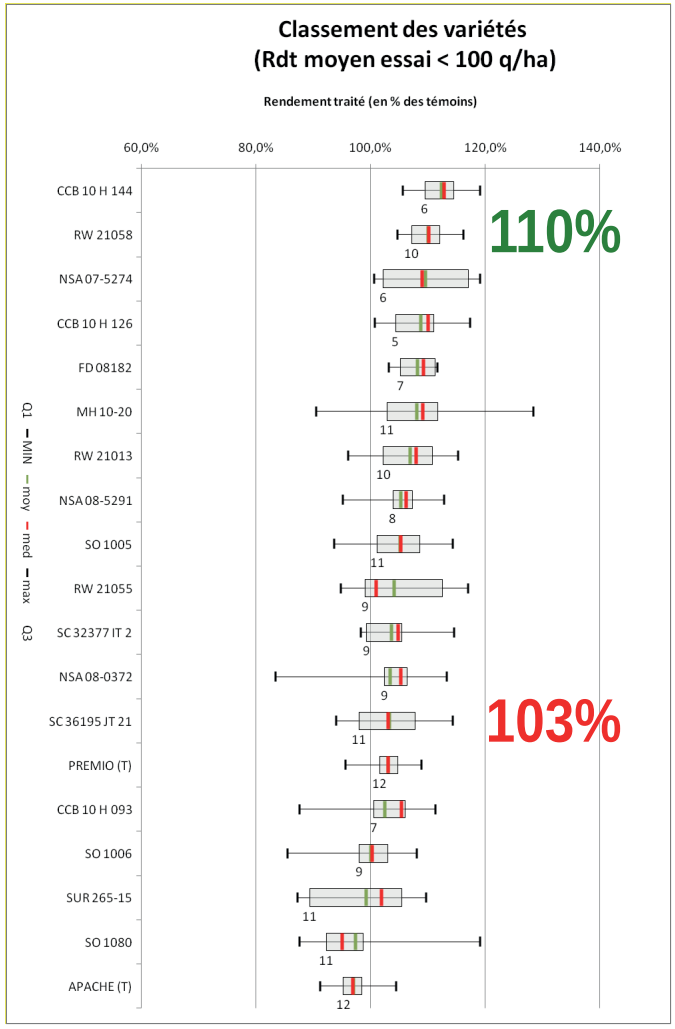

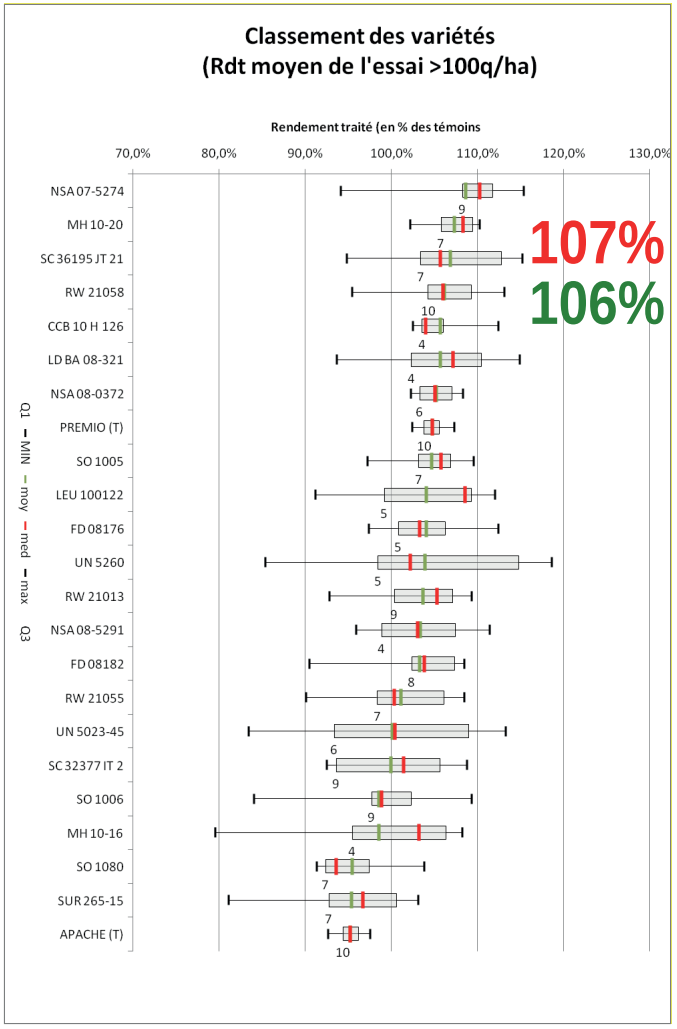

La caractérisation des essais

La filière semences & Semences de France

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

→ Le Memento Interactif, un outil de choix variétal simple et efficace

Disponible sur www.semencesdefrance.fr

1 **Sélectionnez votre région**

2 **Sélectionnez les critères et les valeurs des critères pour affiner votre recherche**
(ex : qualité --> BPS
Resistance septo > 5
Resistance Fusa > 5
Chlortoluron = Résistant)

3 **La liste des variétés répondants à ces critères s'affiche**

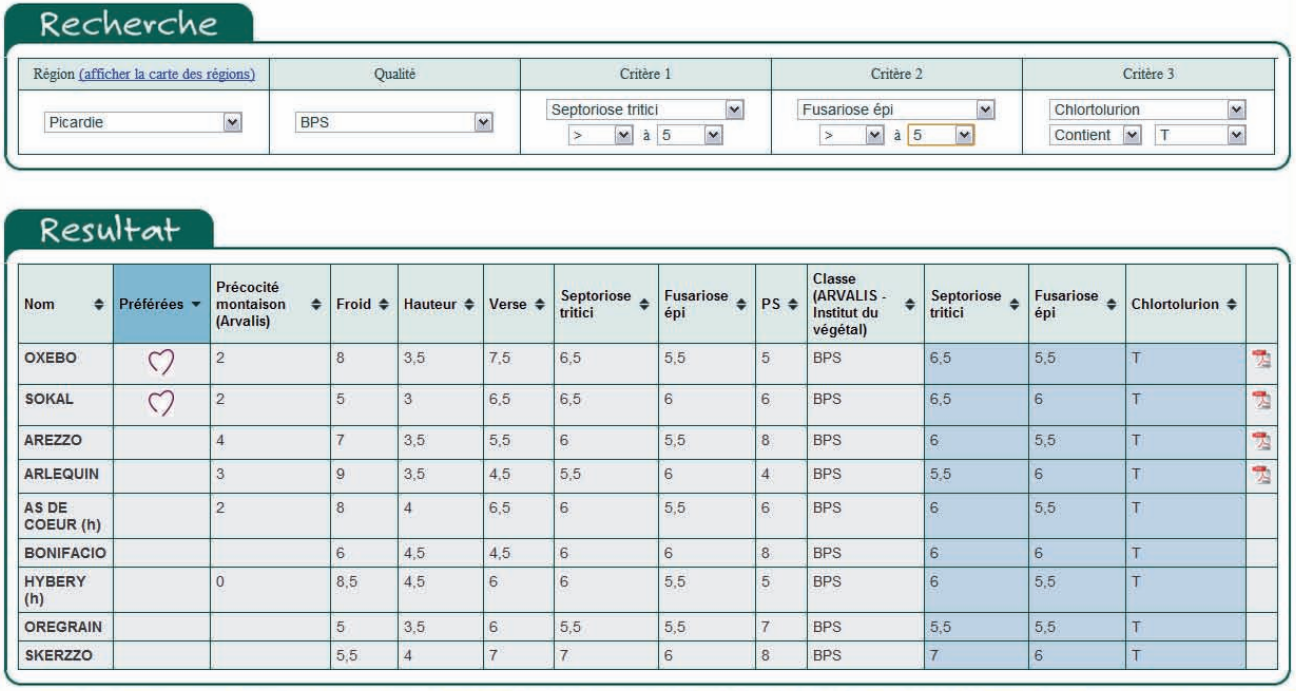

Nom	Préférées	Précocité montaison (Arvalis)	Froid	Hauteur	Verse	Septoriose tritici	Fusariose épi	PS	Classe (ARVALIS - Institut du végétal)	Septoriose tritici	Fusariose épi	Chlortolurion
OXEBO	♡	2	8	3,5	7,5	6,5	5,5	5	BPS	6,5	5,5	T
SOKAL	♡	2	5	3	6,5	6,5	6	6	BPS	6,5	6	T
AREZZO		4	7	3,5	5,5	6	5,5	8	BPS	6	5,5	T
ARLEQUIN		3	9	3,5	4,5	5,5	6	4	BPS	5,5	6	T
AS DE COEUR (h)		2	8	4	6,5	6	5,5	6	BPS	6	5,5	T
BONIFACIO			6	4,5	4,5	6	6	8	BPS	6	6	T
HYBERY (h)		0	8,5	4,5	6	6	5,5	5	BPS	6	5,5	T
OREGRAIN			5	3,5	6	5,5	5,5	7	BPS	5,5	5,5	T
SKERZZO			5,5	4	7	7	6	8	BPS	7	6	T

L'investissement dans les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Seulement **1** hectare sur **2**
est semé avec des semences certifiées

La principale raison pour laquelle les agriculteurs n'ont pas semé de semences certifiées est **le prix**.

Or, le **différentiel de prix** graine de ferme / semence certifiée est trop **souvent surestimé**.

En moyenne, les agriculteurs utilisateurs de "graines de ferme" pensent gagner près de 50 €/ha par rapport à l'utilisation de semences certifiées.

1 agriculteur sur 2, utilisateur de "graines de ferme", serait prêt à investir dans les semences certifiées à partir d'un écart de prix de 30 € ...

D'après nos calculs, l'écart réel serait **en moyenne**, de 20 €/ha
dont près de 11 € de royalties

Faites vos calculs !

page suivante

L'investissement dans les semences certifiées

la densité de semis en semences certifiées est en moyenne 10% plus faible que la densité de semis en semences de ferme (enquête ADquation 2012)

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

GRAINES DE FERME

Prix du grain			en €/ql
Triage	+		en €/ql
Traitement	+		en €/ql
Autres coût (Main d'oeuvre, stockage, eau, electricité, consommable ...)	+		en €/ql
			en €/ql
Densité de semis	x		en ql/ha
Investissement à l'hectare			en €/ha

SEMENCES CERTIFIEES

			en grains/m²	
	x		PMG /	Nombre de grains par dose
	=		en ql/ha	Nombre de doses par hectare
Prix d'achat	x		en €/ql	en €/dose
CVO	-	2	en €/ql	en €/dose
				0,1 par 100 000 grains
			en €/ha	en €/ha

L'investissement dans les semences certifiées

la densité de semis en semences certifiées est en moyenne 10% plus faible que la densité de semis en semences de ferme (enquête ADquation 2012)

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

GRAINES DE FERME

Prix du grain		22	en €/ql
Triage	+	6	en €/ql
Traitement*	+	5	en €/ql
Autres coûts (Main d'oeuvre, stockage, eau, electricité, consommable ...)	+	2	en €/ql
		35	en €/ql
Densité de semis	x	1,5	en ql/ha
Investissement à l'hectare		52,5	en €/ha

SEMENCES CERTIFIEES

			280	en grains/m²	
	x	48	PMG	/ 500 000	Nombre de grains par dose
	=	1,35	en ql/ha	5,6	Nombre de doses par hectare
Prix d'achat*	x	56	en €/ql	13,5	en €/dose
CVO	-	2	en €/ql	0,5	en €/dose
		73	en €/ha	73	en €/ha

*traitement fongicide

L'investissement dans les semences certifiées

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

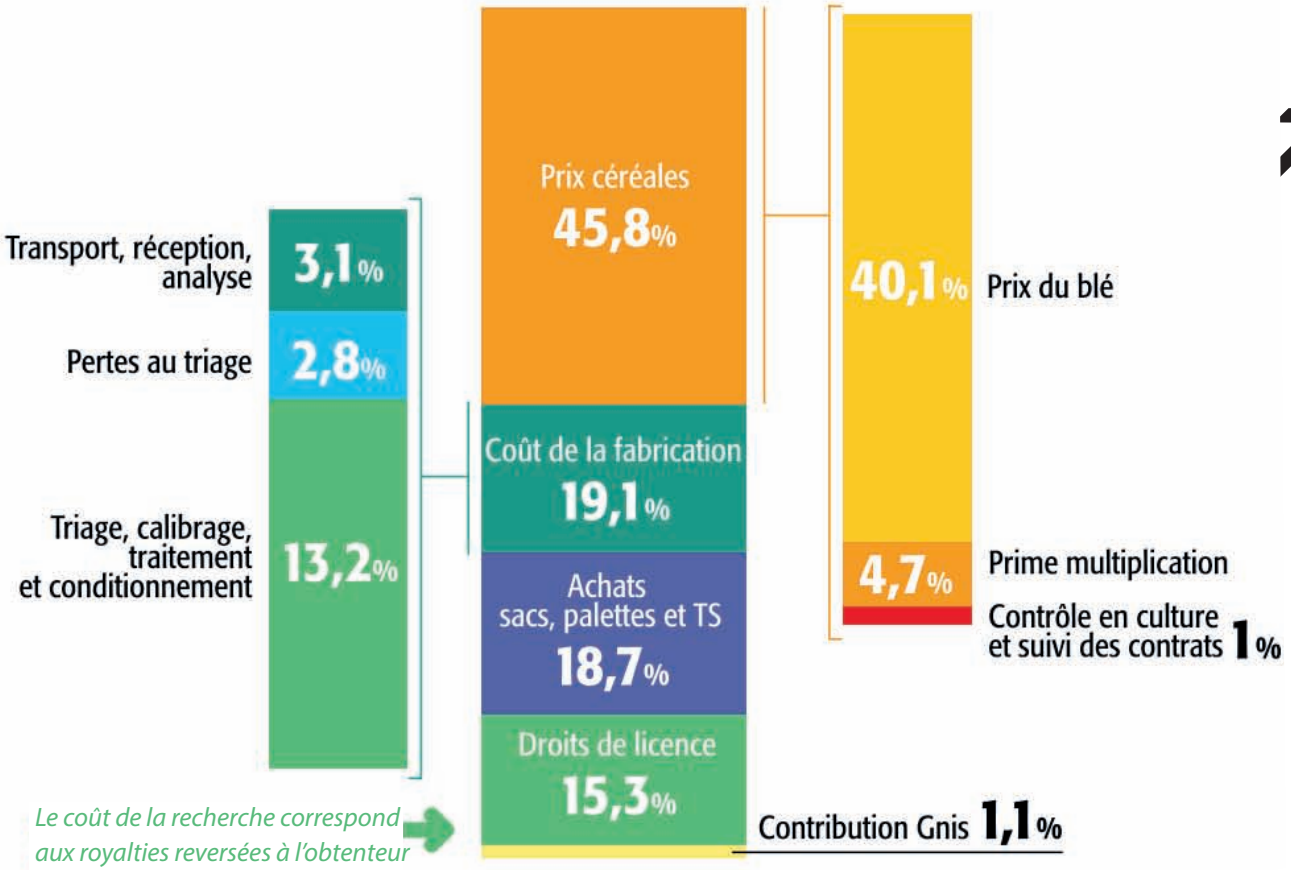

Le coût de la recherche correspond aux royalties reversées à l'obtenteur de la variété.
Il représente à peu près 1/6ème du prix de revient d'une semence de blé tendre certifiée.

Comment se répartit le prix de revient d'une semence certifiée

Source : Gnis

Lexique

SEMENCES DE FRANCE
au nom de la terre

Réglementation

COV = Certificat d'obtention végétale. Le COV est un système de protection de la propriété intellectuelle *(au même rang que le brevet)*

CVO = Contribution Volontaire Obligatoire

- 0,5€ la tonne de blé tendre collectée
- retour de 2€ le quintal de SC de blé tendre
- ou 0,1 € par tranche de 100 000 grains pour les doses

CVRO = Contribution Volontaire Rendue Obligatoire (contribution Gnis : 0,59 €/ql en 2012 en céréales)

UPOV = Union Protection Obtentions Végétales

Organismes

SOC = Service Officiel de Contrôle et de certification

GNIS = Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants

SICASOV = Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole des Sélectionneurs Obtenteurs de Variétés végétales.

CTPS = Comité Technique Permanent de la Sélection